Département de la Nièvre

Commune de Suilly-la-Tour

Carte communale

3.1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Carte communale prescrite par délibération du conseil municipal du 9 juin 2023

A4 - CONSERVATION DES EAUX - Servitudes de passage

Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux

Code l'environnement, articles L. 215-4. Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006
Code rural, article L. 151-37-1
Décret n° 2005-115 du 7 février 2005
Arrêté préfectoral du 15 novembre 1965

Servitude de libre-passage le long des berges de l'Accotin.
(non représentée sur les plans)

Actes de la SUP :
Arrêté préfectoral du 15/11/1965

Gestionnaire local de la servitude :
Direction Départementale des Territoires
2, rue des Patis
B.P. 30069
58028 NEVERS CEDEX

Servitude de libre-passage le long des berges du Nohain.
(non représentée sur les plans)

Actes de la SUP :
Arrêté préfectoral du 15/11/1965

Gestionnaire local de la servitude :
Direction Départementale des Territoires
2, rue des Patis
B.P. 30069
58028 NEVERS CEDEX

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Code du patrimoine : art. L.621-1 et suivant(s) et art.L 621-25 et suivant(s), art.L.621-30 à L.621-32
Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, architecture et patrimoine, section 4 "Abords"

Anciennes forges de de Chailloy : parties inscrites au titre des monuments historiques
- la maison de maà®tre,
- le bâtiment des anciennes forges,
- le bief.

Actes de la SUP :

Arrêté préfectoral du 05/08/2008

Gestionnaire local de la servitude :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
Tour Saint-Trohé - rue Antony Duvivier
58000 NEVERS

Château des Granges : chapelle et peintures murales classées parmi les monuments historiques

Actes de la SUP :

Arrêté ministériel du 04/02/1974

Gestionnaire local de la servitude :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
Tour Saint-Trohé - rue Antony Duvivier
58000 NEVERS

Château des Granges inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

- la façade principale avec les deux pavillons carrés qui l'encadrent,
- la partie de la façade postérieure située à gauche du passage central et les toitures correspondantes,
- le portail d'entrée,
- les façades et toitures du bâtiment de la grange, de l'étable et du bâtmient Sud-Ouest, de la tourelle à l'angle Nord de l'enceinte extérieure, du bâtiment du four à pain, du petit bâtiment de la basse-cour, du pavillon carré,

Actes de la SUP :

Arrêté préfectoral du 22/03/1983

Gestionnaire local de la servitude :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
Tour Saint-Trohé - rue Antony Duvivier
58000 NEVERS

Eglise classée parmi les monuments historiques

Actes de la SUP :

Arrêté ministériel du 09/05/1914

Gestionnaire local de la servitude :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
Tour Saint-Trohé - rue Antony Duvivier
58000 NEVERS

I4 - ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ancrage, appui, passage, élagage et abattage d'arbres).

Loi du 15 juin 1906 modifiée, article 12

■ **Réseau de 2ème catégorie - ouvrages de tension inférieure à 50 kV (HTA).**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET
GET Champagne Morvan
10, route de Luyères
10150 CRENEY

58281 SUILLY LA TOUR

Int1 - CIMETIERES

Servitudes de voisinage frappant les terrains non bâtis, sur une distance de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés.
Servitude non aedificandi, servitudes relatives aux puits.

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2223-5

■ **Cimetière communal**

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

Agence Régionale de Santé
Délégation Territoriale de la Nièvre
11 rue Pierre-Emile Gaspard
58019 NEVERS CEDEX

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58281 SUILLY LA TOUR

PM1 - RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Plan de prévention des risques naturels prévisibles et plan de prévention des risques miniers.

Code de l'environnement, articles L.562-1 et suivants.

■ **Plan de prévention des risques naturels d'inondation de la rivière Nohain.**

Actes de la SUP :

création : Arrêté préfectoral du 20/12/2010

Référence : 2010-DDT-3111

Gestionnaire local de la servitude :

Direction Départementale des Territoires
2, rue des Patis
B.P. 30069
58028 NEVERS CEDEX

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58281 SUILLY LA TOUR

PT3 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 - Code des Télécommunications : article L.48 - Décret n°97-683 du 30 mai 1997

Câble RG 58 579 G

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON

Câble UP 5813

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON